



INSCRIPTION MARCHÉ DE NOËL VILLENEUVE LA GUYARD

Vous êtes :

☐ Particulier ☐ Professionnel ☐ Association

NOM - Prénom

Adresse

Code Postal : Ville :

N° téléphone

Mail.....

Pour les professionnels, merci de fournir la copie du KBIS

.....

Description du stand proposé (type, fragilité des produits vendus, animation...)

.....

.....

.....

Vos souhaits (voir article 5) :

☐ Intérieur ☐ Extérieur

Nombre de tables (3 max)

Nombre de bancs

Nombre de grilles.....

Besoin d'électricité : ☐ Oui ☐ Non

Date et Horaires :

Samedi 6 décembre 2025 de 10h00 à 17h30

Mise en place des exposants : samedi à partir de 8h30

Règlement

1. Chaque exposant s'engage et doit respecter les plages horaires obligatoires, étant admis que l'organisateur se réserve la possibilité de les modifier en fonction d'impératifs nouveaux ou des conditions climatiques.
2. L'organisateur a la possibilité, en cas de contraintes extérieures, de déplacer la manifestation vers un autre lieu. Dans ce cas, les exposants seraient avisés de ce changement le plus rapidement possible.
3. Chaque exposant s'engage à être présent toute la durée du Marché de Noël.
4. Les productions devront être conformes au descriptif et seul les produits décrits devront être mis à la vente. L'organisateur pourra prendre l'initiative de faire retirer des étals les produits non sélectionnés.
5. L'organisateur détermine l'emplacement de l'exposant qui est modifiable d'année en année. La participation à des éditions antérieures ne génère aucune faveur à l'exposant, aucun droit à un emplacement déterminé. L'emplacement est attribué en fonction des contraintes techniques et des articles vendus.
6. L'emplacement accordé est strictement personnel et ne peut être cédé.
7. Aucune modification de structure des stands ne pourra être effectuée. Toute dégradation constatée sera imputée à l'exposant qui en assurera les dédommagement.
8. Les appareils de chauffage au gaz seront acceptés dans le respect des normes en vigueur et sous la responsabilité de l'exposant
Les brûleurs des appareils de cuisson devront être éloignés de tous objets ou produits inflammables (parois chalet ou tente, combustible inflammable...).
9. L'évacuation totale des emplacements devra être faite à l'issue de la manifestation soit 19h00.
10. Les exposants devront veiller au respect du site (les déchets devront être mis dans les containers et non laissés sur le stand).
11. Pendant la durée de la manifestation, la circulation et le stationnement des véhicules, remorques des exposants sont interdits sur le site.

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement en vigueur pour cette manifestation et en accepte les termes.

Nom : Prénom :

Date : Signature :